

L'ARTICLE DU JOUR

Le Figaro 24/4

Une Fête du travail trop politisée pour le patron de FO

Le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly (*notre photo*), sera à Tunis pour célébrer la Fête du travail, à l'invitation de l'UGTT (Union générale tunisienne du travail), où il prendra la parole en fin de meeting. Pour s'en plaindre, il juge que les défilés syndicaux en France seront particulièrement politisés cette année en raison du second tour de la présidentielle. Ce jour-là, en dehors du traditionnel rendez-vous syndical, Nicolas Sarkozy prévoit un rassemblement dans Paris et Marine Le Pen, comme chaque année, fêtera Jeanne d'Arc, place de l'Opéra.



TRIBOILLARD/AFP/BOUCHON, SORIANO/LE FIGARO, HANDOUT/REUTERS, BONAVENTURE/AFP

Le Figaro 24/4

Hollande plus fort que Mélenchon chez les sympathisants syndicaux

On l'oublie souvent mais les centrales syndicales, même faiblement représentatives, n'en restent pas moins les premières organisations de masse avec leurs quelque deux millions d'adhérents. Et le vote de leurs sympathisants, qui dépassent largement le cercle de leurs seuls encartés, est loin d'être négligeable dans une campagne présidentielle qui s'est faite en partie sur fond de crise économique et sociale.

À ce petit jeu, c'est François Hollande qui a tiré son épingle du jeu dimanche. Selon un sondage Harris Interactive réalisé pour *Liaisons sociales quotidien*, le candidat socialiste a convaincu 43 % des salariés proches d'au moins un syndicat, soit 14 points

de plus que son score national. Il a séduit 56 % des sympathisants de la CFDT, 49 % de l'Unsa, 44 % de la CGT, 35 % de Solidaires (SUD) et 28 % de FO. Un carton ! Il devance Jean-Luc Mélenchon, qui a obtenu son meilleur score à la CGT et chez Solidaires (39 % chacun) mais n'a convaincu que 6 % des sympathisants CFDT.

Le chef de l'État a fait deux fois moins que son score national : 14 %. Nicolas Sarkozy a séduit 53 % des salariés proches de la CFE-CGC, 42 % de la CFTC et 15 % de la CFDT et FO. À la CGT, son résultat est symbolique : 1 %. Quant à Marine Le Pen, elle a porté sur son nom un quart des votes de FO, 12 % de la CFDT et 9 % de la CGT. ■ **MARC LANDRÉ**

Les coupures de gaz seront deux fois moins chères

CONSOMMATION. Le gendarme de l'énergie exige des fournisseurs de gaz qu'ils divisent par deux le coût d'intervention de leurs agents, et ce, dès septembre.

Le Parisien 24/11
Une facture de gaz impayée ? Outre la coupure d'énergie, le client doit en plus s'acquitter du coût de l'intervention par les agents. Le montant ? Aujourd'hui 80 € hors taxes facturés par GrDF, la filiale de GDF Suez qui assure la distribution de gaz naturel aux particuliers. Aux fournisseurs ensuite de recouvrer cette somme auprès de leurs clients. Ce qui ne manque pas d'aggraver les problèmes financiers de personnes souvent déjà en grande difficulté. La CRE (Commission de régulation de l'énergie) souhaite que ce prix soit revu à la baisse, à hauteur de 41 €, soit celui déjà en vigueur pour les coupures d'électricité.

Une mesure afin d'« alléger le fardeau des clients en difficulté »

Au vu de l'explosion de la précarité énergétique en France (plus de 4 millions de foyers touchés en 2011), il y a urgence. Le gendarme de l'énergie a donc lancé dès le 16 avril une consultation auprès des acteurs du secteur. Et compte sur une mise en place de la mesure dès septembre, afin « d'alléger le fardeau des clients en difficulté financière ». L'impact sera loin d'être anecdotique. La CRE estime que ces opérations de coupure ont concerné en 2011 plus de 230 000 ménages. Quelque 179 000 fermetures de robinet de gaz (pour 295 000 demandes de coupure) ont consisté à

couper l'alimentation d'un client en situation d'impayé, mais sans le résilier. Ce qui signifie qu'il doit quand même continuer à payer son abonnement (en moyenne 100 € par an pour un chauffage au gaz). A cela s'ajoutent 47 000 mises hors service (pour 133 000 demandes), c'est-à-dire que le client est cette fois-ci définitivement mis hors course et doit partir à la recherche d'un nouveau fournisseur. « Cette mesure arrive à point nommé, commente Bruno Léchevin, directeur délégué du médiateur de l'énergie. La transparence sur le nombre de coupures de gaz est maintenant effective et on ne peut que s'en réjouir. En revanche, il n'y a plus aucune raison pour qu'il n'en soit pas de même dans l'électricité (voir encadré ci-dessous). Nous espérons donc avoir des chiffres précis et officiels le plus rapidement possible. »

ERWAN BENEZET

700 000 foyers en difficulté auraient été privés d'électricité en 2011

Combien de familles en difficulté sont-elles victimes chaque année de coupure d'électricité ? Si les chiffres sont désormais officiellement reconnus dans le gaz, il n'en est pas encore de même dans l'électricité. EDF avance le chiffre d'environ 100 000 coupures pour impayés en 2011, tout en assurant l'avoir divisé par

sept en dix ans. Un chiffre contesté par le Médiateur de l'énergie lui-même, qui réclame que les données soient rendues publiques. « Selon nos estimations, 500 000 consommateurs au minimum ont fait l'objet d'une réduction ou d'une suspension de fourniture en 2011 », peut-on lire dans son rapport d'activité. Et encore, cette estimation se situe plutôt

dans la fourchette basse si on la compare au nombre d'abonnés au gaz (10 millions au total) subissant des coupures (230 000 d'entre eux). Les abonnés à l'électricité étant trois fois plus nombreux (30 millions), le calcul est simple : par extrapolation, ce sont près de 700 000 foyers qui, en 2011, pourraient avoir subi une coupure de

courant. Même si ce chiffre n'est qu'une estimation, on comprend mieux les réticences d'EDF à mettre cette réalité sur la place publique. Une réalité liée à la crise économique mais aussi à la hausse continue des tarifs. Tarifs dont le patron Henri Proglio affirmait encore au début de cette année qu'ils pourraient bondir de 30 % d'ici à 2015.

E.B.